Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 34 (1905)

Heft: 8

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dr Faverger, Berne. Alexandre Daguet: L'élection des évêques de Lausanne et de Genève. (Extrait du Musée neuchâtelois, juin-août, 1888. — Alexandre Daguet: Machiavel et les Suisses (1506) 1877. — Idem. Musée neuchâtelois. Essai sur Georges de Rive (1529-1552) 1882. — Idem. Extrait de la correspondance diplomatique du bourgmestre Pierre Falk, envoyé des cantons suisses et de l'Etat de Fribourg en particulier, auprès des papes Jules II et Léon X (1512-1513). - Idem. Biographie de François Guillimann de Fribourg, 1843. -Idem. Jean de Muller et les Fribourgeois. (Extrait). — Idem. Sommario storico della pedagogia: Trad. p. V. de Cathro. — Idem. Manuale di pedagogia. Trad. 1884.

Chronique scolaire

Belgique. — Un «Congrès international de l'enseignement primaire » se tiendra les 2, 3, 4, 5, 6, 7 septembre prochain, à Liège, à l'occasion de l'exposition universelle en cette ville.

Les questions suivantes ont été mises à l'étude et seront dis-

cutées dans cette importante assemblée:

1º L'instituteur primaire: mission, formation, situation;

2º L'instruction obligatoire: Est-elle nécessaire? Durée de l'obligation. Sanction. Résultats obtenus;

3º Education des enfants arriérés et anormaux :

a Organisation des écoles d'enseignement spécial pour arriérés pédagogiques, pour arriérés médicaux;

b) Où et quand doit se faire l'éducation professionnelle des

enfants anormaux?

c) Formation du personnel de l'enseignement spécial:

d) Rôle du médecin dans les écoles pour arriérés pédagogi-

ques, dans les écoles pour arriérés médicaux;

e) Résultats des expériences et des observations faites dans l'enseignement spécial au point de vue du développement des sciences pédagogiques;

4º L'enseignement agricole à l'école primaire :

a) Comment doit être entendu et que doit comprendre l'enseignement agricole à l'école primaire;

b) Moyens d'intuition à utiliser pour cet enseignement;

5^e Conditions matérielles, hygiéniques et pédagogiques dans lesquelles doit se trouver l'école. Nombre maximum d'élèves par classe;

6° Ce que peut faire l'école pour amener la fraternité des peu-

ples et et la paix universelle;

7º Collaboration de la famille et de l'école dans l'éducation et le patronage de l'enfance pendant et après les études primaires;

8º N'y a-t-il pas lieu d'instituer un bureau international de

fédérations d'instituteurs?

Fribourg. — A partir du 1^{er} octobre 1905, *l'Ecole secondaire* de la Broye sera placée sous le régime d'un nouveau règlement organique et disciplinaire, muni de l'approbation du Conseil d'Etat.

L'Ecole secondaire de la Broye est divisée en deux sections : a) la section agricole-industrielle; b) la section littéraire. Chaque section est subdivisée en deux cours qui durent chacun une année.

Trois maîtres sont attachés à l'école; un directeur et deux professeurs. Un comité de trois membres, présidé par M. le Préfet du district, est chargé du contrôle de l'enseignement.

Institut agricole de Fribourg. — Jeudi, 23 mars, ont eu lieu à Pérolles les examens de clôture des cours d'hiver. Quelques élèves ont traité, sous forme de conférence, différents sujets, tels que: Elevage du jeune bétail; culture intensive et culture extensive; Manière de procéder dans l'achat d'un domaine, etc. Ces exposés ainsi que les réponses aux interrogations des professeurs ont vivement intéressé les examinateurs et les invités. L'Institut de Pérolles a été fréquenté par 45 élèves, dont 27 Fribourgeois.

A Hauterive l'école pratique d'agriculture a terminé l'année scolaire, lundi 10 avril. Plusieurs députés qui défendent au Grand Conseil les intérêts agricoles ont suivi les examens et ont constaté la réelle solidité de l'enseignement. Les 20 élèves du cours supérieur ont obtenu le diplôme. M. le Directeur de Vevey a félicité les lauréats et loué le travail des professeurs et des élèves.

Berne. — Le Conseil d'Etat a nommé M. le D^r Ernest Schneider, de Langenbruck, directeur de l'Ecole normale de Berne. M. Schneider est né en 1878; il est donc âgé de 27 ans. Il a fait ses études pédagogiques 'au séminaire évangélique de Muristalden.

Technicum de Bienne. — Par décision du Conseil d'Etat, du 3 février 1903, la Direction de l'Intérieur du canton de Berne avait été invitée à présenter un rapport en vue de transformer le Technicum de Bienne en établissement cantonal. Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet; mais le Technicum de Bienne étant aussi prospère que celui de Berthoud, on espère, à Bienne, que l'affaire sera menée à bonne fin.
